|  |  |
| --- | --- |
| Logo Collectivité | **Arrêté portant mise en disponibilité pour exercer un mandat d'élu local** |

Le Maire (*ou le Président*) de ……………………………………………………………………………

Le maire **OU** Le président ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les article L511-1, L514-1 ;

Vu le code du travail, notamment les articles L3142-83 à L3142-87 ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux, notamment les articles 24 et 26 ;

Vu la demande de M … *(nom, prénom, grade)*du ... *(date)* visant à bénéficier d'une mise en disponibilité de plein droit pendant la durée de son mandat d’élu local ;

**A R R Ê T E**

**Article 1**

M … est mis en disponibilité à compter du … et jusqu’au terme de son mandat d’élu local.

**Article 2**

Durant sa mise en disponibilité, M … ne perçoit aucune rémunération et cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

**Article 3**

À l’expiration de son mandat, M … retrouvera son précédent emploi ou un emploi analogue assorti d’une rémunération équivalente dans les deux mois suivant la date à laquelle il a demandé sa réintégration.

Sauf dans le cas où la période de mise en disponibilité n'excède pas trois mois, M … fait connaître sa décision de solliciter le renouvellement de la disponibilité ou de réintégrer son cadre d'emplois d'origine trois mois au moins avant l'expiration de la disponibilité.

**Article 4 :** Le directeur général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée aux/au/à la :

* Comptable de la collectivité (*ou de l’établissement)*
* *Président(e) du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (pour les arrêtés relatifs au déroulement de la carrière)*
* Préfet du Morbihan **OU** au Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de …………………… (pour les décisions individuelles relatives à la nomination, au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires, à l'exception de celles prises pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, en application de l'[article L. 332-23 du code général de la fonction publique](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000044416551&idArticle=LEGIARTI000044421930&dateTexte=&categorieLien=cid))

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, nom et qualité du signataire,

|  |
| --- |
| Le Maire (ou le Président), - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l’application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  Notification faite le ……………………………..Signature de l’agent : |